Nations Unies E/1999/74

Conseil économique et social

Distr. générale
10 juin 1999
Français
Original: anglais

Session de fond de 1999
Genève, 5-30 juillet 1999
Point 7 d) de 1'ordre du jour provisoire*
Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : coopération internationale dans le domaine de l'informatique

Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

Rapport du Secrétaire général

Introduction

1. Le présent rapport est un bref exposé des mesures qu'ont prises le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour donner suite à la résolution 1998/29 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, lors de sa session de fond de 1999, des mesures prises par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique. Dans cette résolution, le Conseil réaffirme qu'il accorde une grande priorité à l'accès aisé, économique, simple et sans entrave des États Membres de l'Organisation et des observateurs, notamment par l'intermédiaire de leurs missions permanentes, aux bases de données informatisées et aux systèmes et services d'information de l'Organisation. Il souligne en outre l'importance des techniques informatiques modernes pour mener à bien les activités de développement de l'ONU et la nécessité d'instaurer une coopération au niveau mondial afin de résoudre en temps voulu le problème du passage à l'an 2000.

I. Activités du Groupe de travail spécial à composition non limitée visant à harmoniser et améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue d'en garantir une utilisation optimale et d'assurer à tous les États Membres un accès aisé à ces systèmes

2. À sa session de fond de 1998, le Conseil a prié le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique de poursuivre ses travaux pendant encore une année, dans la limite des ressources existantes, pour assurer l'application des dispositions des résolutions du Conseil sur la question de la coopération internationale en matière de technologies de l'information et pour contribuer au succès des initiatives du Secrétaire général concernant l'utilisation desdites technologies. Comme il a été indiqué dans les précédents rapports du Secrétaire général (E/1996/81, E/1997/88 et E/1998/44), les informations continueront

* E/1999/100 et Add.1

d'être essentiellement diffusées sur Internet, conformément à la politique définie par le Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI) du Comité administratif de coordination (CAC).

3. Le Groupe de travail réaffirme qu'il est favorable à ce qu'Internet soit utilisé pour développer et améliorer les services d'information proposés aux États Membres. Lors de ses réunions, il a essentiellement débattu du problème du passage à l'an 2000 et des moyens d'améliorer les services proposés aux États Membres par voie électronique. Il a notamment évoqué la nécessité :

a) D'améliorer les liaisons électroniques par Internet avec tous les États Membres, dans les principaux lieux d'implantation de l'ONU et dans les capitales de chaque État;

b) De redoubler d'efforts pour que les États Membres qui ne disposent pas encore des liaisons voulues puissent avoir accès à Internet;

c) De faciliter la consultation sur Internet de tous les documents officiels ainsi que des informations rassemblées par l'ONU sur les questions économiques, sociales et politiques, ainsi que sur le développement et dans ses autres domaines d'activité;

d) De mettre à la disposition des États Membres des services de messagerie électronique de meilleure qualité pour leur permettre de communiquer entre eux, ainsi qu'avec l'ONU et ses institutions spécialisées;

e) De mieux former le personnel des missions afin qu'il puisse tirer parti des outils mis en place à l'intention des États Membres, particulièrement en ce qui concerne le courrier électronique et les informations diffusées sur le Web;

f) D'utiliser des liaisons peu coûteuses ou d'autres supports (notamment des CD-ROM) pour diffuser les bases de données spécialisées qui ne sont pas disponibles sur Internet;

g) De prendre les dispositions nécessaires pour que les missions permanentes des pays en développement disposent de plate-formes matérielles suffisamment puissantes pour pouvoir tirer parti des possibilités offertes par Internet;

h) De recourir davantage à la visioconférence pour faciliter la communication et l'interaction entre l'ONU, les missions permanentes et les établissements universitaires;

i) De prendre les mesures correctives qui s'imposent et de prévoir des solutions de rechange pour régler les problèmes que pose le passage à l'an 2000 au Secrétariat de l'Organisation;

j) De mieux informer les États Membres du problème du passage à l'an 2000 et de mettre à leur disposition des outils de communication qui leur permettent d'en débattre aux niveaux international et régional;

k) De généraliser l'accès à l'information à l'échelon national.

II. Mesures prises par le Secrétariat et le PNUD comme suite aux observations du Groupe de travail

A. Mesures visant à faciliter l'accès à l'information et à en améliorer la diffusion auprès des missions à New York

4. L'Organisation a redoublé d'efforts pour relier toutes les missions permanentes et missions d'observation à Internet. Le PNUD qui s'était chargé jusque-là des raccordements a progressivement passé le relais à la Division de l'informatique (qui relève du Bureau des services centraux d'appui du Secrétariat). En mai 1999, celui-ci gérait les liaisons d'environ 75 % des missions, auxquelles il se charge également d'attribuer des adresses de courrier électronique utilisant le nouveau nom de domaine @un.int. Le Secrétariat a par ailleurs continué de fournir des ordinateurs individuels, des imprimantes et des modems aux missions qui ne disposaient pas du matériel nécessaire pour pouvoir être reliées à Internet. À ce jour, il a ainsi livré 32 ordinateurs et modems à des missions.

5. La Division de l'informatique a aussi installé 13 ordinateurs individuels et prévoit d'en installer davantage dans les halls d'accès aux salles de conférence. Les membres des délégations peuvent ainsi naviguer sur Internet, consulter leur courrier et communiquer avec leur mission depuis le Siège de l'Organisation. Pour éviter toute panne intempestive, la Division vérifie chaque jour que les ordinateurs mis à la disposition des membres des délégations, y compris ceux qui étaient déjà en place dans le Salon des délégués, fonctionnent correctement.

B. Mesures visant à faciliter l'accès à l'information et à en améliorer la diffusion, hors Siège

6. À l'échelon national, le PNUD poursuit les activités décrites dans le précédent rapport (E/1998/44) afin d'atteindre les différents objectifs qu'il s'est fixés en matière de télématique. Il s'efforce notamment :

a) De faciliter l'accès des acteurs nationaux à l'information et au savoir et de leur faire connaître les meilleurs pratiques;

b) D'améliorer les liaisons existantes et les moyens d'accès à Internet;

c) De créer des sites Web pour diffuser des informations sur le développement;

d) De mettre les techniques de l'information au service du développement en favorisant l'autonomie des parties prenantes;

e) De mettre en place des réseaux dans les pays en développement;

f) De promouvoir la coopération technique au niveau régional.

7. Afin de faciliter l'accès à l'information au niveau national, le PNUD a créé plusieurs sites Web qui ont pour vocation de relayer et centraliser les informations disponibles en proposant des liens hypertextes classés de façon à permettre aux utilisateurs de trouver tout de suite de multiples renseignements pratiques, des informations spécialisées regroupées par thème et des articles de fond et de prendre connaissance des solutions mises en oeuvre dans de nombreux domaines du développement humain durable.

8. Les principaux sites du Bureau des politiques de développement du PNUD sont ceux d'INFO21 (http://www.undp.org/info21) et du Programme de constitution de réseaux pour le développement durable (http://www.sdnp.undp.org), tous deux accessibles depuis la même page d'accueil (http://www.knowledgebroker.org). Les collectivités, les gouvernements, les spécialistes du développement, les chercheurs, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises, peuvent ainsi trouver directement sur Internet des informations sur les solutions mises en place dans le monde entier sans perdre de temps à faire des recherches coûteuses qu'ils n'auraient souvent pas les moyens de mener à bien.

9. Le site INFO21 propose des rubriques détaillées sur les droits de l'homme, le problème du passage à l'an 2000, le commerce électronique et l'administration d'Internet. Il est également possible d'accéder aux sites gérés par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et le Centre de contact sous-régional à partir du site central du PNUD (www.undp.org/toppages/discover/ index.html).

10. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a entrepris, en collaboration avec le Gouvernement brésilien, de lancer un nouveau service sur Internet, 'La Toile du développement» (*Web of Information for Development* – WIDE), afin de faciliter la diffusion et le partage des compétences et du savoir-faire locaux dans les pays en développement et de stimuler la coopération sud-sud.

11. Dans un premier temps, ce service donnera accès en ligne et en temps réel à trois grandes bases de données, à savoir : a) une base destinée aux spécialistes; b) une base destinée aux institutions; c) une base comportant des informations sur les expériences novatrices réussies. Le site qui sera bientôt accessible à l'adresse http://www.wide.org.br permettra aux parties prenantes de communiquer, de stocker, de diffuser et de consulter des informations et de travailler ensemble.

12. Le Groupe spécial du PNUD a également lancé plusieurs projets en collaboration avec de grands organismes afin de rassembler des informations sur les expériences novatrices réussies. Il travaille notamment avec le Réseau d'organisations scientifiques du tiers monde pour les questions scientifiques et techniques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne l'agriculture, la sécurité alimentaire et les questions connexes, le Réseau du tiers monde pour tout ce qui est social, économique et environnemental, et le Centre d'administration du développement pour les Caraïbes dans les domaines prioritaires pour les petits États insulaires en développement. Il diffusera sur la Toile du développement les données d'expérience qu'il aura recueillies et continuera d'encourager les institutions à y échanger des données d'expérience. Il communiquera également les résultats sur papier aux partenaires de la coopération technique entre pays en développement.

13. En 1997, le Bureau des politiques de développement du PNUD a lancé un programme dont la vocation est de mettre l'informatique au service du développement. Ce programme vise essentiellement à mieux sensibiliser les partenaires de développement du PNUD aux problèmes posés par la mondialisation des connaissances et l'essor de la société de l'information, à mieux faire comprendre les possibilités qu'offrent les techniques télématiques dans le domaine du développement et à encourager les collectivités et d'autres acteurs du développement à se les approprier pour

prendre leur destin en main. Plusieurs méthodes ont été mises à l'essai dans le cadre de projets pilotes; on a notamment créé des télécentres communautaires et mis en place des programmes éducatifs et autres, s'adressant plus particulièrement aux femmes et aux jeunes.

14. Le programme vise notamment à mieux faire connaître les possibilités et les enjeux, à fournir des services consultatifs, à relier davantage d'utilisateurs à Internet, à renforcer les capacités individuelles et institutionnelles, à faire circuler l'information, notamment dans les langues locales et en tenant compte des sensibilités culturelles, et à faciliter la communication et la mise en place de réseaux.

15. À cette fin, il s'efforce surtout de développer les télécentres communautaires multimédias, en particulier dans les zones rurales. Ces centres permettront d'accéder à des serveurs d'applications destinées à promouvoir le développement : téléenseignement, télémédecine, services d'appui aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entreprises de microcrédit, mise en oeuvre de mesures destinées à favoriser la bonne gouvernance, à promouvoir le commerce électronique, à améliorer la gestion de l'environnement et à donner les moyens d'agir aux différents groupes qui composent la société, en particulier aux femmes. Des projets pilotes ont déjà été lancés en Égypte et d'autres débuteront bientôt en Afrique du Sud et au Burkina Faso.

16. Dans le cadre du Programme de constitution de réseaux pour le développement durable, qui joue un rôle catalyseur dans plus de 40 pays en développement, le Bureau des politiques de développement s'efforce également de relier davantage d'utilisateurs à Internet, de favoriser la constitution de réseaux, de renforcer les capacités et de promouvoir le partage des connaissances et des informations afin d'améliorer la qualité de la vie.

17. Ce programme, qui repose sur une démarche multisectorielle et participative, favorise la constitution de réseaux nationaux, régionaux et internationaux. Il aide les administrations et les associations à se relier à Internet et favorise la diffusion des informations et le regroupement des sources d'information nationales. Il comporte en outre des activités de formation et de renforcement des compétences.

18. Pour leur part, les bureaux régionaux du PNUD poursuivent leur Initiative Internet pour l'Afrique, qui vise à faciliter le raccordement à Internet des pays d'Afrique subsaharienne afin d'y promouvoir le développement, notamment sur les plans économique et social. Cette initiative, qui renforce les capacités en vue d'instaurer un développement humain durable, répond aux objectifs définis par le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Elle s'appuie sur les compétences locales pour élaborer et exécuter les activités nécessaires. Elle prévoit aussi des formations techniques et administratives dans les secteurs public et privé. Des points d'accès à Internet seront mis à la disposition de tous les groupes concernés, notamment des organismes publics et privés, des administrations, des organisations non gouvernementales et des universités.

19. Depuis que l'Initiative Internet pour l'Afrique a été lancée, en juillet 1997, huit missions d'évaluation ont été menées dans les pays suivants : Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Suisse et Tchad. Toutes ces missions se sont conclues par la signature d'un mémorandum d'accord portant sur le partage des coûts entre le gouvernement concerné et le PNUD, ainsi que sur les activités à mettre en oeuvre pour faciliter l'accès à Internet et renforcer les capacités techniques dans chaque pays.

20. Dans le cadre du Programme d'information sur le développement pour l'Asie et le Pacifique, qui est basé à Kuala Lumpur, le PNUD apporte son appui aux administrations publiques, aux associations et au secteur privé de la région en organisant des stages de formation, en contribuant à l'élaboration d'orientations et de projets et en favorisant la constitution de réseaux. Le PNUD élabore par ailleurs des programmes spécifiques portant sur des politiques et projets informatiques destinés à contribuer à l'instauration d'un développement humain durable dans les régions des États arabes et des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces programmes devraient démarrer dans le courant de 1999.

21. Le PNUD mène de multiples activités dans le cadre d'un certain nombre de partenariats internationaux qui visent à promouvoir l'utilisation de l'informatique au service du développement. Il convient de citer à ce titre l'Alliance mondiale pour le savoir. Ce projet, né à l'issue de la Conférence intitulée «Le savoir mondial 97 – L'information au service des pays en développement» qui s'est tenue à Toronto en 1997, rassemble sur un pied d'égalité quelque 50 organisations, notamment des administrations publiques, des organisations multi et bilatérales, des organisations non gouvernementales, des organismes du secteur privé et des établissements universitaires, toutes désireuses d'échanger des informations et des données d'expérience, de partager des ressources et de lancer des projets pilotes communs. L'Alliance devrait tenir une autre conférence en mars 2000 à Kuala Lumpur sur le thème de l'accès au savoir mondial, de l'émancipation et de la gouvernance au service du développement.

22. En 1998, le Secrétariat a distribué 1 065 ordinateurs individuels et 250 imprimantes aux missions permanentes des pays en développement dans le cadre de divers projets de

coopération technique lancés par les États Membres. Soixante ordinateurs supplémentaires ont été fournis par le PNUD.

C. Diffusion de l'information : services proposés par l'ONU sur le Web

23. Le site Web de l'ONU (www.un.org) est géré par le Département de l'information qui en assure la coordination et la maintenance avec l'appui technique de la Division de l'informatique. Depuis sa création en août 1995, il s'est transformé en une véritable mine d'informations concernant l'Organisation, avec des liens renvoyant aux sites des institutions spécialisées et des organismes du système. Comportant des pages en arabe et en chinois depuis novembre 1998, il propose maintenant des informations dans les six langues officielles. En 1997, il a reçu 42,7 millions de visiteurs. Ce nombre est passé à 98,5 millions en 1998 et l'on a enregistré près de 58 millions d'accès pour les cinq premiers mois de 1999.

24. Les centres, services et bureaux d'information de l'ONU continuent à mettre au point des sites en différentes langues afin de répondre aux besoins locaux. On compte actuellement 23 sites de ce type, dont les adresses peuvent être obtenues à partir de la page www.un.org/aroundworld/unics/icpages.htm.

25. Le 4 mars 1999, soit exactement un an après la première diffusion en continu de ses bulletins d'information radiophoniques quotidiens sur Internet, l'Organisation a lancé un service qui exploite réellement les fonctionnalités audiovisuelles du Web (www.un.org/av) en proposant des émissions radio accompagnées de photographies et de graphiques ainsi que des séquences sonores et vidéo. Elle s'efforce actuellement d'accroître la part du contenu audiovisuel et envisage de diffuser tous ses programmes radio en mode continu d'ici à 2003. Dans le cadre d'un projet pilote, elle étudie la possibilité de diffuser sur Internet des émissions radio haute fidélité. Le Département est en train de mettre en place un système intégré de numérisation photographique qui lui permettra de diffuser des photographies à haute définition dès 2003, date à laquelle ce système sera totalement opérationnel. Les bulletins d'information de la Télévision des Nations Unies seront transmis en mode continu et en direct aussitôt que la bande passante le permettra et que toutes les autres conditions techniques seront réunies.

26. Depuis le début de 1999, *Development Business*, publication bimensuelle du Département de l'information, peut être consulté en ligne sous le nom de *UN Development Business Online* (www.devbusiness.com). Disponible par abonnement seulement, ce service permet de se tenir au courant des derniers appels d'offres (produits et services de consultant) et de faire des recherches par pays, région, secteur économique, institution bancaire ou type de biens et de services.

27. Depuis janvier 1999, l'ONU propose sur son site une nouvelle rubrique qui a pour objet de faire connaître les efforts qu'elle mène avec ses partenaires de la société civile et du monde des affaires afin de promouvoir ses objectifs et ses idéaux. Cette page (www.un.org/french/partners) permet d'accéder à des informations thématiques en rapport avec le programme de travail de l'Organisation. Le site de l'ONU s'est en outre enrichi récemment des pages Web du Conseil économique et social (www.un.org/esa/coordination/ecosoc), de pages consacrées à des événements d'actualité, comme la crise au Kosovo (www.un.org/french/ha/kosovo) et de nouveaux documents audiovisuels.

28. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue à développer son site (www.un.org/Depts/dhl). Parmi les nouveautés figurent le bulletin électronique *Depository News Updates* et, depuis mars 1999, un guide thématique – «UN system pathfinder» – qui répertorie les principales sources de référence et les rapports les plus importants publiés par les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées. Les services existants ont également été étoffés. Ainsi, l'outil de recherche *United Nations Documentation: Research Guide* (www.un.org/Depts/dhl/resguide) permet désormais d'accéder à des informations regroupées par grands thèmes, tels le droit international, les droits de l'homme et le maintien de la paix, ou plus détaillées (explication des vetos au Conseil de sécurité par exemple) ainsi qu'au texte complet des résolutions de l'Assemblée générale. Par ailleurs, le site de la Bibliothèque s'ouvre de plus en plus au multilinguisme avec la mise à disposition de pages en arabe, chinois et russe depuis novembre 1998.

29. Déjà disponibles sur le site Intranet de l'ONU, des pages consacrées à la cartographie et à des sources d'information connexes (intranet/Cartographic/French/ htmain.htm) devraient sous peu être accessibles sur le site Web de l'Organisation. On y trouve des cartes relatives aux opérations de maintien de la paix, des cartes régionales et nationales ainsi que des informations sur les ressources cartographiques et les dernières acquisitions de la cartothèque.

30. Le site pédagogique destiné aux enfants (www.un.org/Pubs/CyberSchoolBus/french), United Nations CyberSchoolBus, s'est affirmé comme l'un des composants les plus populaires du site de l'Organisation et a été l'un des 20 finalistes, sur 1 400 participants, du prix Erica (Ericsson Internet Community Award) décerné il y a peu. Le bulletin publié

parle CyberSchoolBus compte 6 000 abonnés, pour la plupart enseignants. En 1998, plus de 700 000 enfants ont participé aux programmes interactifs proposés sur ce site.

31. La popularité des services de distribution d'informations à la demande n'a cessé de croître dans l'ensemble du système des Nations Unies. En 1998, 2,9 millions de documents ont ainsi été expédiés par courrier électronique contre 1,7 million en 1997. Un service spécial met 32 publications à la disposition des abonnés du monde entier qui sont à l'heure actuelle au nombre de 5 000. Dans certains cas (Département des affaires politiques, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Office des Nations Unies à Vienne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la santé), les informations sont également publiées sur des panneaux d'affichage électronique et entrées directement dans des bases de données en ligne.

32. Dans le cadre des campagnes d'information qu'elle mène notamment dans les pays en développement, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld propose des programmes régionaux de formation aux bibliothèques dépositaires afin de les aider à utiliser les documents de l'Organisation. Elle a ainsi organisé à New Delhi et Port of Spain en janvier 1999 deux stages intensifs de trois jours, principalement consacrés à l'accès aux documents de l'ONU sous forme électronique.

D. Système à disques optiques

33. Introduit en 1993, le système à disques optiques est de plus en plus utilisé par les missions permanentes et les missions d'observation au Siège ainsi que par les différents gouvernements des États Membres dans leurs capitales respectives. En mai 1999, les missions permanentes et les États Membres – essentiellement les ministères des affaires étrangères – disposaient de 978 comptes utilisateurs, soit quatre fois plus que l'année précédente à la même période, leur permettant d'accéder aux systèmes à disques optiques de New York et de Genève. Le système est également régulièrement utilisé par le personnel de l'ONU dans la plupart des lieux d'affectation.

34. En un an, le nombre de documents accessibles en ligne et consultables 24 heures sur 24 a augmenté de plus de 30 %. En mai 1999, on dénombrait plus de 108 000 textes disponibles en plusieurs langues, soit au total 436 000 documents. Parmi les documents actuellement stockés sur le système figurent :

a) Toute la documentation à l'intention des organes délibérants depuis 1993 dans les six langues officielles;

b) Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle depuis 1946;

c) Une partie des documents officiels publiés depuis 1946 par les quatre principaux organes;

d) Les textes administratifs du Secrétariat;

e) Les documents relatifs aux quarante-quatrième, quarante-cinquième et quarante-sixième sessions de l'Assemblée générale.

35. Les utilisateurs sont de plus en plus nombreux à se connecter au système à disques optiques par Internet. Cette possibilité est offerte à toutes les missions permanentes depuis juin 1997. Les utilisateurs dans les États Membres téléchargent eux aussi les documents à partir du Web.

36. Le nombre de documents et d'utilisateurs croît dans de telles proportions que, dans sa conception actuelle, le système est fortement mis à contribution. La Division de l'informatique examine diverses solutions visant à améliorer encore l'accès aux documents et à moderniser les techniques utilisées, conformément à la stratégie que le Secrétaire général compte suivre pour créer une «ONU à l'ère de l'information» ainsi qu'il l'a annoncé dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (voir A/51/950, par. 244 à 247). Faciliter l'accès, à un faible coût unitaire, à une information de qualité demeure un axe prioritaire du programme de travail de la Division.

37. Conformément aux dispositions de la section C de la résolution 52/214 de l'Assemblée générale du 22 décembre 1997, l'équipe chargée du système à disques optiques et le personnel de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld s'occupent de compléter les collections depuis la mi-1998 en archivant sur le système les anciens documents des principaux organes. À la fin de mars 1999, la version anglaise des documents des quarante-quatrième, quarante-cinquième et quarante-sixième sessions de l'Assemblée générale pouvait être consultée sur disque optique.

E. Services de messagerie électronique et d'hébergement de pages Web fournis aux missions permanentes et aux missions d'observation

38. En 1998, le Secrétariat de l'ONU a mis à la disposition exclusive des missions permanentes et des missions d'observation un serveur qui leur donne accès à des services de messagerie électronique et d'hébergement de pages Web. Le Secrétariat a également mis en place une interface permettant

aux utilisateurs de se connecter à distance à la messagerie électronique en passant par Internet. Cette interface est particulièrement utile pour les personnes qui sont amenées à se déplacer dans le cadre de leurs activités professionnelles.

F. Formation spécialisée à Internet à l'intention du personnel des missions

39. La popularité du cours CyberSeek ne se démentant pas, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue à le faire figurer à son calendrier de formation. Elle continue de même à former les représentants et le personnel des missions permanentes et des missions d'observation à l'utilisation du système à disques optiques. Elle propose par ailleurs une nouvelle formation qui vise à apprendre aux participants à chercher des informations sur Internet sur des sujets tels que les organisations internationales, l'environnement, le développement durable, les droits de l'homme et les ressources humaines.

G. Passage à l'an 2000

40. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique ne ménage pas ses efforts pour sensibiliser les États Membres au problème du bogue du millénaire et aux moyens à mettre en oeuvre pour le résoudre. Dans la résolution 52/233, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-troisième session, des mesures prises en ce sens au sein des organismes des Nations Unies et avec les États Membres. Le rapport présenté par le Secrétaire général sur l'action que les organismes des Nations Unies mènent dans ce domaine (A/53/574) récapitule les initiatives prises par le Groupe de travail en vue de faire mesurer la gravité de la question aux États Membres et aux missions permanentes.

41. Par ailleurs, l'Assemblée générale, dans la résolution 52/233, a demandé au Conseil économique et social d'établir des directives dont les États Membres pourraient tirer parti pour chercher à résoudre, sous ses divers aspects, le problème du passage à l'an 2000. Afin de faciliter les travaux du Conseil, le Groupe de travail a rédigé un projet de directives (E/1998/85, annexe) qui récapitule les pratiques optimales adoptées pour évaluer et résoudre les problèmes informatiques liés au passage à l'an 2000 et mettre en place des dispositifs d'intervention aux niveaux national et international.

42. Inquiet de constater que les pays en développement n'étaient pas les seuls à avoir beaucoup à faire pour éviter le bogue du millénaire, le Groupe de travail a décidé qu'il était impératif de réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies, avant la fin de 1998, les coordonnateurs nationaux chargées des problèmes informatiques liés au passage à l'an 2000. Grâce aux efforts conjugués du Groupe de travail, de la Division de l'informatique et autres services de l'Organisation et avec l'appui financier de la Banque mondiale, des représentants de plus de 120 pays ont participé à une réunion qui s'est tenue le 11 décembre 1998 et à laquelle ont également assisté des spécialistes de la question dépêchés par l'ONU, la Banque mondiale, l'Union internationale des télécommunications, l'Agence internationale pour l'énergie atomique, l'Organisation de l'aviation civile internationale et le Conseil conjoint chargé des problèmes informatiques liés au passage à l'an 2000 de la Banque des règlements internationaux, ainsi que des représentants des missions permanentes auprès de l'ONU.

43. Le Secrétaire général est intervenu pour demander à la communauté internationale de tout faire pour minimiser l'incidence du problème. Le Secrétaire général adjoint à la gestion a ouvert la réunion en faisant un exposé sur les précautions à prendre. Les experts ont ensuite présenté des rapports sur les sujets suivants : le secteur bancaire et financier; les télécommunications; l'énergie nucléaire; le pétrole et le gaz; la navigation et les ports; l'aviation. La réunion s'est terminée sur un échange de données d'expérience et de vues relatives aux dispositifs d'intervention et à la gestion des crises dans les différents pays, et par un débat sur la mise en place d'une stratégie internationale.

44. La réunion a eu pour principal résultat de mieux faire comprendre qu'il fallait adopter des stratégies aux niveaux national, régional et mondial pour faire face au bogue du millénaire. Des groupes régionaux ont donc été constitués et deux d'entre eux, le groupe sud-américain sous l'égide du Marché commun du cône Sud (Mercosur) et le groupe asiatique, ont à leur tour organisé des réunions régionales. On a en outre estimé qu'il serait souhaitable de convoquer une réunion de suivi dès que les États Membres auraient mis en place des plans nationaux ou amélioré les plans existants et que les groupes régionaux auraient arrêté leurs conclusions quant aux problèmes transfrontaliers. Ces groupes doivent se retrouver de nouveau au Siège le 21 juin 1999. Leur réunion sera suivi le 22 juin d'une rencontre entre le Groupe de travail et les coordonnateurs nationaux chargés du problème informatique lié au passage à l'an 2000.

45. Le site Web de l'ONU comporte une rubrique consacrée au bogue du millénaire (www.un.org/ french/ Members/yr2000). Régulièrement mise à jour, cette rubrique donne notamment accès à des informations relatives à la réunion susmentionnée et à la liste des coordonnateurs

nationaux. Le PNUD continue par ailleurs de faire une large place au problème et aux conséquences qu'il risque d'avoir dans les pays en développement dans les pages Web qu'il consacre au développement.

III. Conclusions

46. Dans un monde où les réseaux ne cessent de se développer, les télécommunications et la diffusion des informations sont amenées à jouer un rôle central. Avec la Division de l'informatique, le Département de l'information et le PNUD, le Groupe de travail continuera à améliorer et à étendre les services informatiques proposés aux États Membres et aux missions permanentes et à veiller à ce que l'Organisation ne se laisse pas distancer par les nouvelles technologies. Au niveau national, le PNUD redoublera d'efforts pour faire adopter les techniques informatiques propres à faciliter les échanges d'informations, de connaissances et de savoir-faire ayant trait au développement durable.

47. S'appuyant sur les travaux menés l'année précédente, le Groupe de travail, en coopération avec le Secrétariat, des organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, intensifieront leurs campagnes de sensibilisation aux problèmes informatiques posés par le passage à l'an 2000 et à la nécessité d'une planification d'urgence aux niveaux national, régional et international. Le réseau de coordonnateurs nationaux mis en place pour faire face au bogue du millénaire contribuera plus généralement à resserrer la coopération internationale dans le domaine informatique.